

H.F

a.u.

16

JEAN TARIN

PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(1590-1666)

NOTICE BIOGRAPHIQUE D'APRÈS DIVERS DOCUMENTS INÉDITS

PAR

JOSEPH DENAIS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

De la Société des Antiquaires de l'Ouest, et des Sociétés d'agriculture, sciences, lettres et arts d'Angers, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, des Sociétés historiques et archéologiques du Finistère, des Côtes-du-Nord, etc.

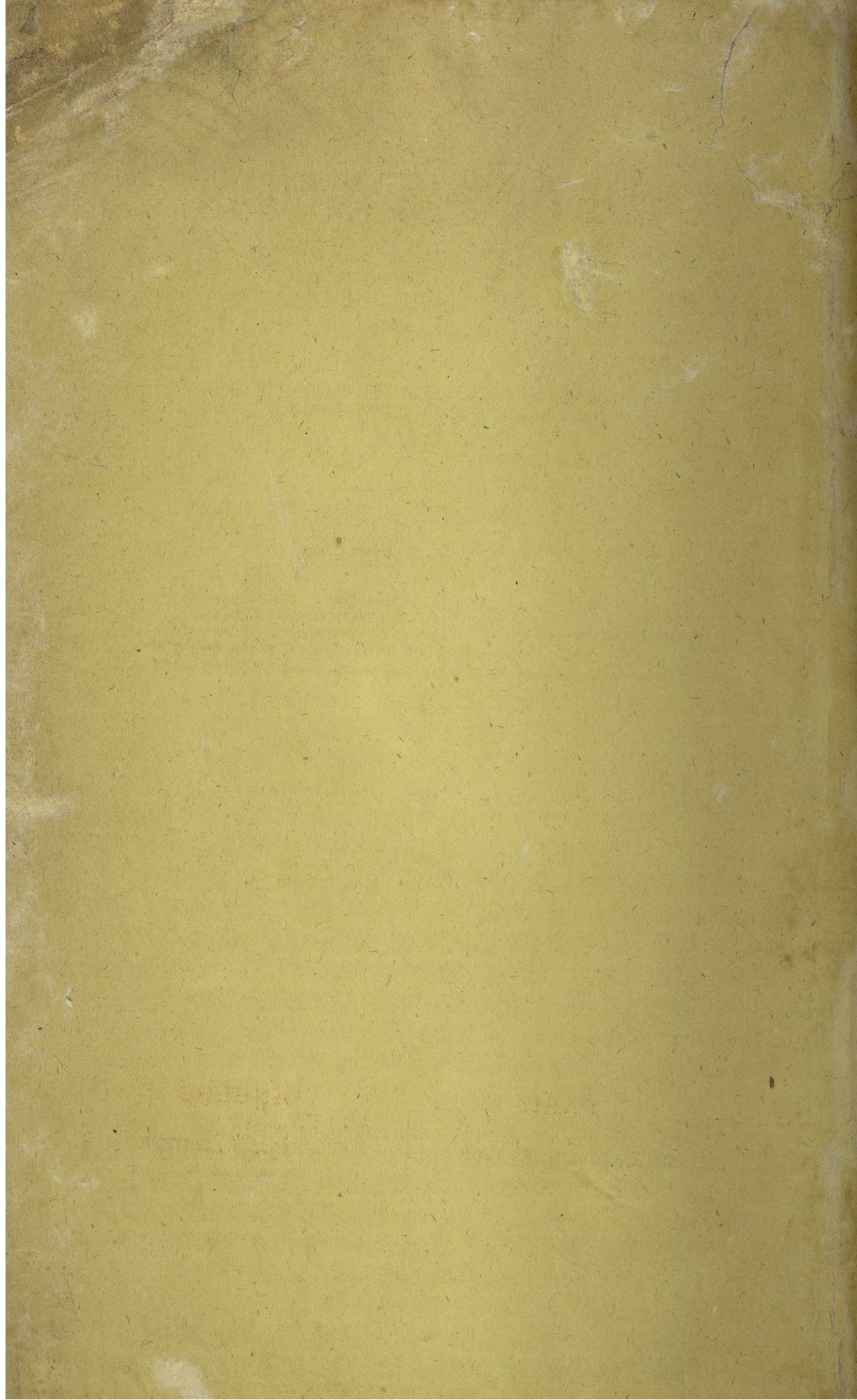
PARIS

JHB. DUMOULIN, ÉDITEUR
Quai des Augustins.

ANGERS

EUG. BARASSÉ, ÉDITEUR
Rue Saint-Laud, 83.

1873



V. 62 in-8°

~~H. F. a. u. 16~~

JEAN TARIN

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(1590-1666)

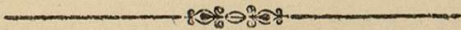
NOTICE BIOGRAPHIQUE D'APRÈS DIVERS DOCUMENTS INÉDITS

PAR

JOSEPH DENAIS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

De la Société des Antiquaires de l'Ouest, et des Sociétés d'agriculture, sciences, lettres et arts d'Angers, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, des Sociétés historiques et archéologiques du Finistère, des Côtes-du-Nord, etc.



PARIS

CH. DUMOULIN, ÉDITEUR

Quai des Augustins.

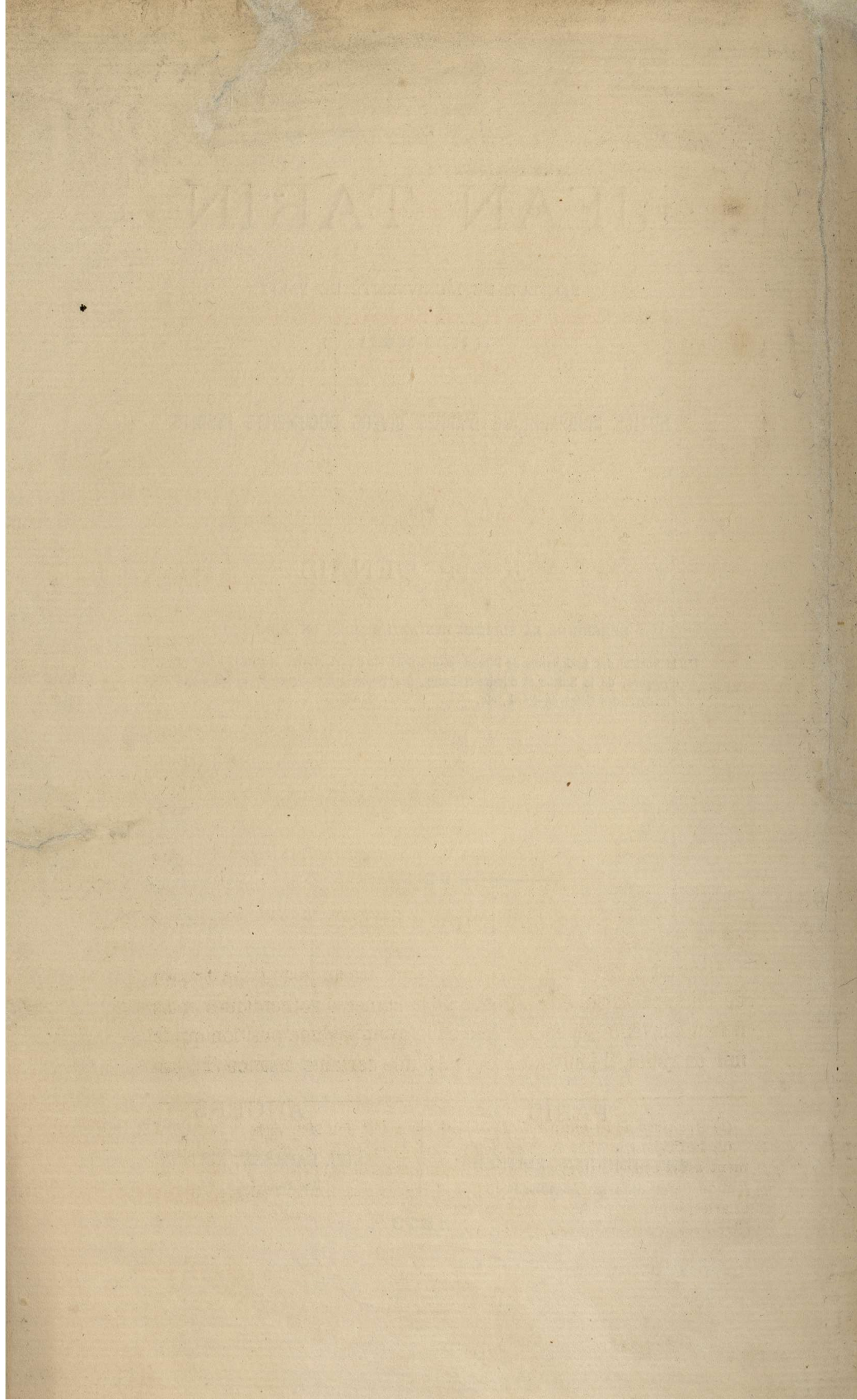
ANGERS

EUG. BARASSÉ, ÉDITEUR

Rue Saint-Laud, 83.

1873





JEAN TARIN

Recteur de l'Université de Paris

1590-1666



Jean Tarin, que tous les recueils biographiques font naître le 3 juin 1586, naquit à Beaufort en Anjou le 11 septembre 1590, comme le prouve l'acte ci-dessous :

« Je certifie à tous qu'il appartiendra auoir administré le »
» Saint Sacrement de baptesme à JEHAN, filz de Phelippes Tarin
» et de Marie Passineau, ses père et mère. Ont esté les parrains
» Jehan Passineau et Jehan Panter, la maraine Perrine Har-
» dhouineau, tous de ceste ville de Beaufort.

» Faict le vnziesme jour de septembre l'an mil cinq cent qua-
» tre vingt dix.

» R. Nouschet (1). »

La teneur de l'acte même que nous venons de citer indique l'obscurité de la famille Tarin ; on s'accorde en effet à donner pour père à Jean, tantôt un simple cultivateur, tantôt un vigneron ou un meunier.

Il serait difficile aujourd'hui de connaître au juste la profession de Philippe Tarin, en l'absence de documents authentiques, mais il faut convenir cependant que s'il n'avait pas une position qui le mit en relief, il jouissait pourtant d'une certaine aisance (2), car

(1) *Archives de la mairie de Beaufort, série GG, fol. 296, verso.*

(2) Le 25 janvier 1524 avait eu lieu le partage en trois lots des biens relativement assez considérables de Pierre Tarin, entre Vincent Bernier, à cause de sa femme Perrine Tarin, Jacques Pelletier, à cause de sa femme Philippe, fille de Charles, lequel était héritier de Jean Tarin, son père, et de Guillemine, sa mère. (*Archives départementales E, 3998.*)

nous le voyons acheter le 25 octobre 1596 et le 4 avril 1601 de Mathurin et Jean Padois, la closerie du Tertre à Bauné (1), où déjà il possédait le lieu de la Hérissière, qui lui était échu au partage des biens de son père Jacques et de sa mère Marie Sureau, le 11 mars 1585 (2).

Dès son enfance, Jean Tarin, qui se sentait un goût très-prononcé pour l'étude, pressa vivement sa famille de l'envoyer au collège ; mais longtemps il ne put rien obtenir de ses parents.

Cependant peu de temps après la fondation du collège des Jésuites à la Flèche (3), Jean Tarin s'y présenta comme élève : quelques auteurs qui se sont occupés de notre personnage ont même prétendu qu'il n'y était entré qu'à 18 ans et contre le gré de ses parents, mais là encore nous avons pu relever une erreur, car il figure comme parrain sur les registres de baptême de Beaufort, avec les qualités de « escollier, estudiant à la Flèche, » le 7 octobre 1605 ; il avait donc au plus quinze ans (4).

Pendant qu'il achevait ses études, sa mère devenue veuve épousait en secondes noces un marchand, Charles Barbin, qui mourut bientôt après son mariage (5). Marie Passineau se maria de nouveau avec un marchand-bourgeois de Saint-Pierre du Lac, M^e René de Bougné, dont la famille s'allia plus tard aux seigneurs de Perriers et de Saint-Pierre du Lac, les de Maumeschin (6).

On raconte que les professeurs de Jean, voyant son intelligence et son talent, employèrent leurs efforts pour le décider à entrer

(1) *Minutes de Le Bouvier*, notaire à Beaufort.

(2) *Minutes de Meffray*, notaire à Bauné.

(3) Fondé en 1603.

(4) Mairie de Beaufort. *Archives mun.*, série GG, 4, fol. 336. — Le filleul de Jean Tarin se nommait Jean Mionneau, fils de René et de Marguerite Tonay.

(5) *Archives de la Préfecture de Maine-et-Loire*, série E, 3998.

(6) Son fils Jean, docteur en médecine, inhumé dans l'église de Beaufort, eut plusieurs enfants, dont l'une, Jeanne, épousa François Hacquet, contrôleur général ambulant des fermes du roi ; une autre, Jeanne de Bougné, se maria, le 14 septembre 1679, avec Pierre Gaudion, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Beaufort et chambre de Saint-Rémy ; et Marie épouse, le 18 juin 1676, Hardouin Le Douvre, bourgeois de Beaufort, fils de Hardouin Le Douvre, conseiller, procureur du roi au grenier à sel de Beaufort, et de demoiselle Haran.

dans la Compagnie de Jésus ; mais Tarin ne voulut pas accéder à leurs désirs. Il prit cependant l'habit ecclésiastique, et la première fois que nous le retrouvons, c'est le 1^{er} juin 1617, où il comparait comme acquéreur de la ferme de Chérisson, à Bauné, avec son vitric René de Bourné, sous le titre de « M^e Jean Tarin, » bachelier en théologie, étant de présent à Paris » (1). L'année précédente, le jeune clerc avait prononcé l'oraison funèbre du cardinal de Gondi, qu'il fit imprimer sous ce titre : *Laudatio funebris P. cardinalis de Gondiaco, auctore Joanne Tarino, Andegavensi* (Parisiis, 1616, in-4^o).

Cet ouvrage le mit tout de suite en relief, et peu de temps après, Jean Tarin occupait la chaire de rhétorique au collège d'Harcourt, puis celle d'éloquence grecque et latine au collège Royal.

C'est dans ce dernier poste qu'il traduisit en latin plusieurs ouvrages qu'il réunit et publia en un seul volume : le *PHILOCALIA d'Origène*, le *DE MUNDI OPIFICIO de Zacharie, évêque de Mitylène*, et le *DE HOMINIBUS CREATIONE d'Anastase Sinaïte*. (Paris, 1618-1624, in-4^o.)

Comme il achevait la publication de cet ouvrage, un fameux jésuite italien, Antonio Santarelli, faisait imprimer un livre dont l'apparition fit grand bruit : c'était le *Tractatus de hæresi, schismate, apostasia, sollicitatione in sacramento pœnitentiæ ; et de potestate Summi Pontificis in his delictis puniendis* (Roma, 1625, in-4^o).

Cette étude déplut fort à l'Eglise gallicane, et Tarin qui remplissait la charge de recteur de l'Université de Paris pour les années 1625-1626, provoqua la condamnation du Traité. Le Parlement vint ensuite confirmer la condamnation prononcée par la Sorbonne, en décrétant que l'ouvrage de Santarelli serait lacéré et brûlé par la main du bourreau (13 mars 1626), et en obligeant les jésuites de Paris à souscrire à la censure de la Faculté (2).

L'attitude de Jean Tarin dans cette affaire frappa Louis XIII,

(1) *Minutes de Jullien Sallé*, notaire à Angers.

(2) Voir la *Relation et le recueil de pièces* concernant cette affaire, publiés par Edm. Richer (in-4^o, 1629).

qui lui écrivit, le 3 mai 1626, pour le féliciter et lui offrir le choix de plusieurs évêchés, en même temps qu'il lui conférait la charge de lecteur du roi.

Mais Tarin était trop honnête pour se servir de l'état ecclésiastique comme d'un chemin pour arriver aux honneurs : il refusa l'évêché et se maria à Semur, en Bourgogne, en l'année 1623.

Le roi ne l'abandonna pas pour cela d'ailleurs : il lui offrit l'année suivante un brevet de conseiller, et le nomma professeur d'histoire et de géographie et lecteur royal en éloquence latine, titre équivalent aujourd'hui à celui de professeur au collège de France.

Tarin s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de tact et de fermeté, et ses manières simples et affables lui attirèrent l'amitié de tout le monde.

Il publia aussi un *Recueil d'opinions célèbres sur l'âme* et quelques poésies latines sur les événements du temps : *Virtuti regis invictissimi deditio maxima et summo viro cardinali duci de Richelieu soteria maxima, 1633.* — *Eminentissimi et incomparabili cardinali duci soteria, 1633.* — *Quod bonum, faustum, felix ac sempiternum salutare sit regi, reginæque christianissimis, natale munus, 1638.* — *Reditus optatissimus, sive dies una et vicesima decimi mensis 1652, etc....* Il avait en outre traduit pour l'abbé de Marolles, son ami, qui en parle avec les plus grands égards, les *Deux premiers chapitres de saint Paul aux Corinthiens*.

Jean Tarin laissa plusieurs enfants qui se seraient établis en Bourgogne, si l'on s'en rapporte à un biographe de nos contemporains (1) ; mais son fils aîné s'était fait inscrire au barreau de Paris, comme l'indique un acte du 18 janvier 1661 (2), où comparaissent « Noble homme Jean Tarin, conseiller et lecteur ordinaire du roi et historiographe de France, demeurant à Paris, » rue Saint-Victor, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, et noble homme Jean Tarin, son fils aîné, sieur de Montbertault,

(1) *Biographie Michaud*, au mot TARIN.

(2) *Minutes de Louis Charon*, notaire à Angers. — *Archives départementales* E, 3998.

» avocat au Parlement de Paris, paroisse Saint-Nicolas (1). »

Un autre document nous apprend que « Me Jean Tarin, écuyer, » sieur de Montbretault » demeurait « à Paris, rue Guillaume, » isle Notre-Dame, paroisse Saint-Louis (2).

Nous n'avons malheureusement aucuns détails sur la mort de notre Jean Tarin : le père Lelong le fait mourir en 1666, tandis que Goujet et plusieurs autres donnent l'année 1661, comme celle de sa fin.

Son fils Jean lui succéda certainement dans sa charge, car nous trouvons, en 1674, son nom accompagné des titres de « écuyer, » sieur de Montbertault, conseiller et lecteur du roi » (3); il résidait alors encore à Paris, rue Saint-Victor, dans l'ancien logis de son père. Mais il fut ensuite nommé gouverneur de Saint-Domingue, et il périt dans un combat naval, contre les Anglais, le 25 janvier 1691 (4).

Il semble, au reste, que la famille de Jean Tarin se soit divisée en deux branches : l'une établie, comme on l'a dit ci-dessus, en Bourgogne, et l'autre restée en Anjou, car nous trouvons dans cette dernière province Urbain Tarin qui remplit les fonctions modestes de sergent royal à Beaufort même, où il s'était marié avec Madeleine Mayenne (5). Jean-Baptiste Tarin, écuyer, habitait aussi en 1770 avec sa femme Jeanne Oger, dans la paroisse de Notre-Dame de Chalonnès-sur-Loire (6), et quelques années auparavant, le 4 mars 1762, « Claude Philibert Tarin, laïc, et Modeste Lucie Tarin » obtinrent de la cour de Rome dispense de parenté pour leur mariage, sur l'enquête de G. F. G. Poulain de la Guerche, chanoine d'Angers (7).

(1) Le 8 novembre 1654, « n. h. Jean Tarin, sieur de Montbertault, » signe comme parrain d'un enfant d'un maître sellier, et, le 11 novembre 1655, de Jean, fille de Messire Jean de Bougné, docteur en médecine à Beaufort, et de damoiselle Marie Vignault. (*Archives de la mairie de Beaufort*, série GG, 7, fol. 164 et 208.) — Cette date devait être celle des vacances du jeune Tarin qui venait probablement les passer avec son père à Beaufort.

(2) *Minutes de Pierre Daburon*, notaire à Bauné, acte du 23 mars 1684, où Tarin signe avec paraphe d'artiste.

(3) *Minutes de Claude Raffay*, notaire à Angers, 19 juin 1674.

(4) *Biographie générale sous la direction du docteur Hoefer*. (Paris, Didot, 1865, in-8°, tome XLIV.)

(5) Le 18 novembre 1697. — *Mairie de Beaufort*, série GG, 11.

(6) *Archives de la préfecture de Maine-et-Loire*, série E, n° 3998.

(7) *Idem*.

Nous devons rappeler encore, à l'éloge du recteur de l'Université, que, malgré les hautes fonctions dont il était investi, il n'avait rien perdu de la simplicité de ses mœurs ; ainsi chaque année il se rendait de Paris à Beaufort à pied, « logeait chez son » fermier et y mangeait avec simplicité et avec bonté chez ses » parents quoique vigneron et quelquefois d'une condition » encore moindre ; » à la fin des vacances il retournait également à pied pour l'ouverture des écoles (1).

Son affabilité, la douceur de ses mœurs le faisaient aimer autant que ses talents le faisaient estimer.

Nous ne connaissons aujourd'hui aucun portrait de lui. Claude-Pierre Goujet, dans son *Mémoire sur le collège royal*, aujourd'hui très-rare (in-12, t. II, p. 407), a laissé une *Notice historique de Jean Tarin, professeur royal d'éloquence latine, mort en 1661*.

Depuis longtemps la ville de Beaufort a donné le nom de Tarin à l'une de ses rues, en mémoire de son illustre enfant.

Nous terminerons par la reproduction de deux lettres intimes de Jean Tarin, conservées aujourd'hui à Chavigné, près Brion, dans le chartrier de M. de Livonnière, à qui nous en devons la gracieuse communication. Dans leur naïve simplicité, ces deux documents peuvent donner une légère idée de l'esprit et de la bonté de cœur de notre Jean Tarin ; c'est à ce titre que nous les publions ici :

« A Madame

» Madame de Bougné

» A Beaufort.

» Ma très cher-mère,

» Je loüe Notre Seigneur de votre bonne santé et des vôtres. Vos enfants se portent bien aussi et vous présentent autant qu'ils peuvent leurs humbles recommandations.

(1) Moréri, *Dictionnaire historique avec le supplément*.

» Je vous envoie procuration pour donner par adveu. Le nom est en blanc, aussi pour recevoir et donner quittance de ce qui vous est deu. Je voudrais que ceux qui m'estiment riche le fussent beaucoup, mais ie n'eus iamais plus à faire du mien pour m'acquiter. Dieu nous donnera par sa bonté ce qui nous sera mieux.

» Pour M. de la Grandière (1), ie ne peux plus attendre du tout et le prie, autant que ie suis serviteur de toute la maison, de ne me différer aucunement ceste somme.

» Je vous envoie aussi ma comistion pour faire assigner ceux que jugerez, ce que ie fais à grand regret et vous supplie n'en user qu'à l'extrémité.

» J'advertirai nos frères de vous rescrire comme ils doivent.

» Je désirerais grandement que ma sœur fut bien pourvue.

» Je ne peux penser maintenant à aller par delà, pour estre attaché à un travail qui ne me donne aucune relâche.

» Je vois que M. de la Jallunnière qui a tant pris de peine pour nous, vous aura mis en main tous nos papiers (2).

» P. F. S. nous donne sa sainte paix, je suis,

» ma très-chère mère,

» Votre fils très-obéissant

» Tarin.

» A Paris ce VI de IX^{bre} (vers 1640). »

» « *A Monsieur*

» *Monsieur Destriché*

» *notaire roïal*

» *A Corné,*

» Je vous ai toujours faict response, et si n'avez reçu de mes lettres, pour ce que respondant à ma mère par les lettres que

(1) C'était le propriétaire du château de Montgeoffroy à Mazé, qui apparten^t depuis à la famille de Contades.

(2) On lit en marge : « C'était un des clerks de M. Suchon qui m'avoit bien faict l'adresse. »

i'adessois à Monsier de la Jalunnière, c'estoit pour vous en faire part, n'estant ma coustume d'écrire volontier mesme chose deux fois, à qui le temps doibt estre cher pour choses meilleures. Pour ce qui est entre vos mains, je n'ai que sujet de vous en remercier et pour le grand regret de tant de peine qu'en avez eue, soit aussi encore par la faute de celui pour le bien ou accommodement de qui tout cela estoit. Car mes estudes et affections sont bien loin de cela, mais je lui voulois doner moïen, de pour en très honeste escrire et s'il n'eust manqué, tout alloit bien. Là où votre perte n'est que la moindre que ie souffre par l'imprudence et inutilité de votre pauvre enfant. Or ce qui estoit par delà, à ceste fin l'avoir laissé que vous en aidassies. Mais timidité e irrésolution ne produisent rien de bon, plus en avés, mois ont depuis faict quelque bien. Pour ma sœur elle ne peut mieux estre qu'auprès de la personne, à qui après Dieu nous devons tout. Et ie loüe gradement son bon naturel, Dieu l'en bénira. En restant ainsi ce qu'elle est, ma sœur, ie l'en aime et estime davantage. Or, mon frère, ie ne sçaurois en général entendre plus agréables nouvelles que de la santé de ma mère et de votre bon père. Et vous prie que les fois que viendrés à Beaufort, l'on apprenne de vous le particulier, sans en donner la peine à autres, adressez vous à mon frère ou chez Monsieur Surhomme St-Victor.

» Il faut lire attentivement ce que nous nous écrivons pour éviter redites et nous entendre.

» Je voudrais de tout mon cœur que ce qui estoit de là eust tourné à quelque votre profit et de la persone à qui par vous offert, ie l'aurois laissé, car mon frère, bien qu'on me détiennne le mien de toutes parts, et que ie en aie besoin, si ne serai-je jamais tourné au lucre, qui estoit très-aisé, qui n'auroit esté vivement touché de l'affliction du pauvre. Car rien en ce monde qu'honeste vie et d'un travail innocent. Tout alloit au mieux de Léonard qui est tourné en ma perte. Mais n'en soies en soin. Car ie ne vous recommande estre discretion qui faist tout bien à propos, sans bruist ni émotion, ce font les sages, qui conduisent les affaires avec prudence, sans en empescher la connoissance d'autrui. Or ie ne doute que vous adhériez à vostre bonne méthode.

» Vous m'obligeriez de nos hubles recomandations à M. de C..
ou à qui se souvient de moi.

» Mandés-moi s'il y a occasion où il me fallust employer,
écrire, prier nos amis pour votre contentement. Je n'y
manquerais.

» Je suis bien aise de votre bon portement à tous. Prie Dieu S.
qu'il vous accroisse en ses saintes bénédictions, et suis, mon cher
frère,

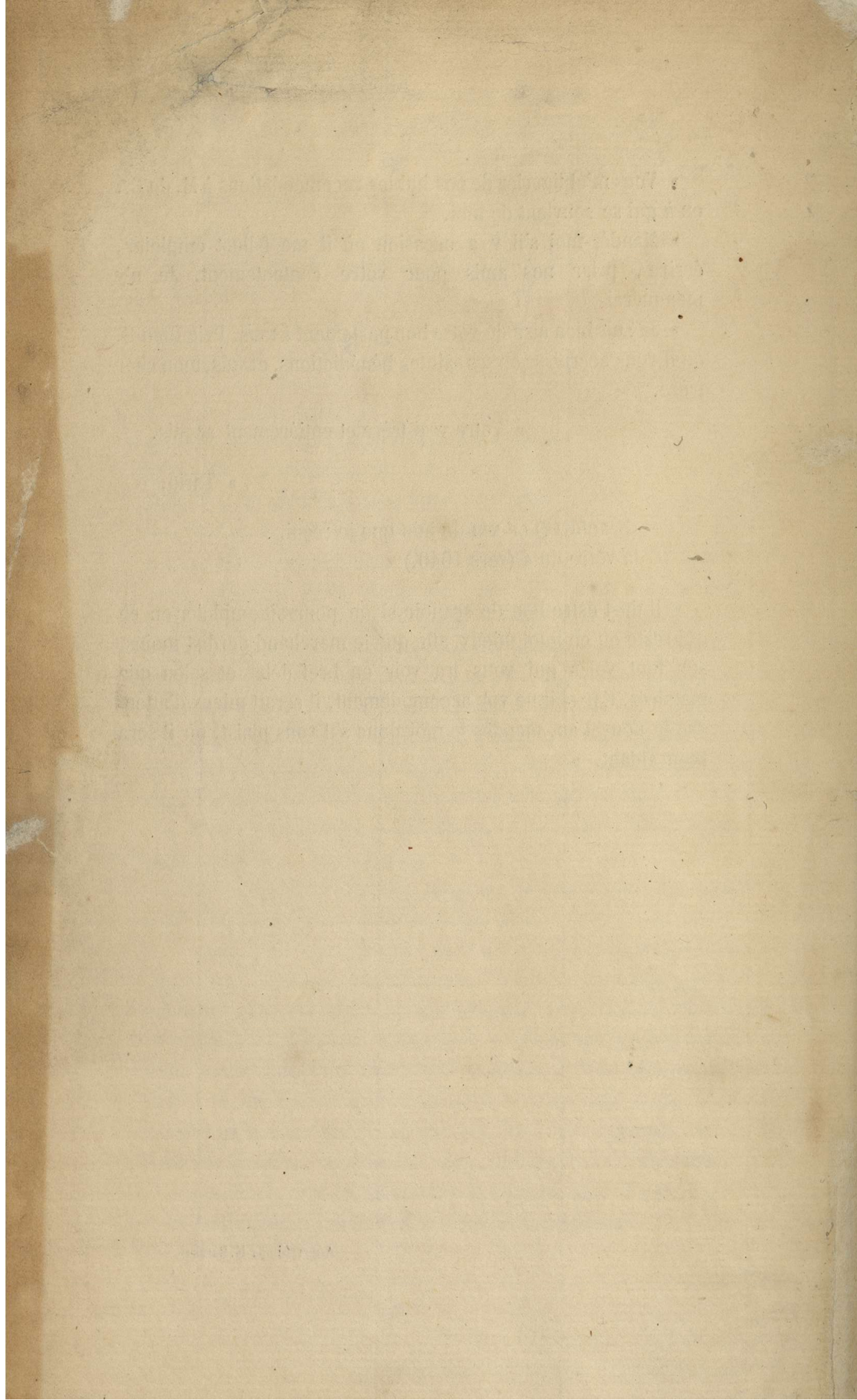
» Votre vrai frère et entièrement acquis.

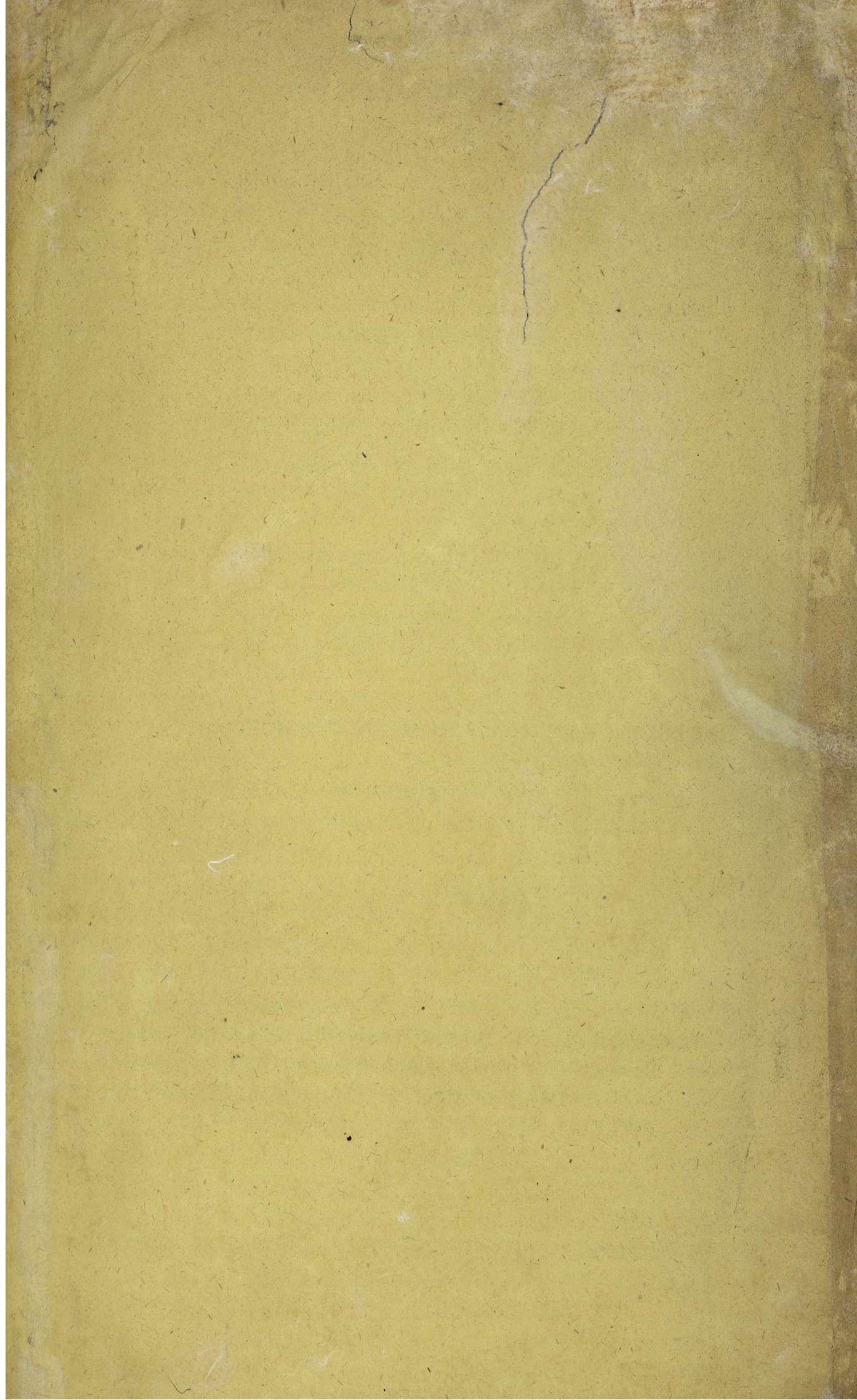
» Tarin.

» (Beaufort ?) ce XXI de juin que je reçois.
la vôtre du 4 (vers 1640.)

» Il dust estre bon de sçavoir si on pourrait amplier en ce
qui reste ou en quoi mieux, afin que le marchand perdist moins,
sur tout voies qui vous ira voir en bref délai et selon que
mandrez. Car si il ne voy accomodement, il serait mieux d'atten-
dre le nouvel an, mandés le moi donc s'il vous plaist, où il sera
Dieu aidant. »







DU MÊME AUTEUR

Le Pape des Halles : René Benoist, angevin, évêque nommé de Troyes, confesseur de Marie Stuart et de Henri IV, curé de Saint-Eustache de Paris, etc. (1521-1608), avec la bibliographie complète de ses œuvres.

In-8°, papier vergé de Hollande, portrait sur cuivre du xvii^e siècle, titre en deux couleurs.

Tiré à 100 exemplaires, dont un très-petit nombre mis dans le commerce. 3 fr.

Les Victimes de Quiberon. Liste nominative publiée d'après l'original manuscrit du général Lemoine.

In-8°, papier vergé de Hollande, tiré à 100 exemplaires numérotés, titre en deux couleurs..... 1 fr. 50

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée
(1412 à 1810).

Beau vol. in-8°, papier vergé fin..... *Épuisé.*

Edition in-12, titre en deux couleurs... 1 fr. 50

L'Abbaye de Chaloché, au diocèse d'Angers (1119 à 1790).

In-8°, papier vergé de Hollande, tiré à 50 exemplaires seulement, titre en deux couleurs..... 2 fr.

Monographie de Notre-Dame de Beaufort, depuis la fondation de la paroisse au XI^e siècle jusqu'à nos jours, accompagnée de plans et de gravures. (*Pour paraître très-prochainement.*)